

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 décembre 2024 à 10 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le lundi 9 décembre 2024, à 10 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs et des projets urbains - 1245412010

Autoriser le virement des crédits pour le remboursement des dépenses de 139 098 \$ (net de taxes) pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC., par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients, et retourner le montant équivalent au programme décennal d'investissement des bâtiments de l'arrondissement de Lachine

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 3

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Fredy ALZATE
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le vendredi 6 décembre 2024



Dossier # : 1245412010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement des crédits pour le remboursement des dépenses de 139 098 \$ (net de taxes) pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC., par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients, et retourner le montant équivalent au programme décennal d'investissement des bâtiments de l'arrondissement de Lachine

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'accepter le remboursement de dépenses de 139 098\$ (net de taxes) pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC., par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients;
- de retourner le montant équivalent au remboursement au programme décennal d'investissement des bâtiments de l'arrondissement de Lachine;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-12-06 15:31

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245412010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement des crédits pour le remboursement des dépenses de 139 098 \$ (net de taxes) pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC., par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients, et retourner le montant équivalent au programme décennal d'investissement des bâtiments de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le quartier Saint-Pierre de Lachine fait partie des trois projets-pilotes de la démarche des Quartiers résilients et inclusifs (QIR) de la Ville de Montréal. Cette approche vise entre autres à accélérer les investissements municipaux en vue d'accroître l'équité territoriale. Dans cette optique, l'arrondissement de Lachine, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal qui porte la démarche QIR, ont participé activement à l'identification de pistes de financement et de réattribution budgétaire permettant d'investir rapidement dans le quartier.

L'un des moyens identifié consiste à utiliser le PDI 2024 (40183 Secteurs stratégiques) du SUM, rendu disponible pour les QIR, pour rembourser des dépenses locales réalisées dans Saint-Pierre au cours de 2024, et qui s'inscrivent dans la stratégie d'intervention QIR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2024-03-18 - CM 24 0268 (1248804001)

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$, pour l'année 2024, à trois différents organismes, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR) / Approuver les trois projets de convention à cet effet - CF-SDIS-24-003

2022-10-25 - CM22 1233 (1228516003)

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis (0609) (Lot 1) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. pour la mise aux normes de l'aréna Martin Lapointe (3130) (Lot 2) de l'arrondissement Lachine : LOT 1 pour un montant de 1 708 946,43 \$ taxes incluses (contrat : 1 375 963,31 \$ + contingences 206 394,50 \$ + 126 588,62 \$ incidences) et LOT 2 pour un

montant de 2 503 122,79 \$ taxes incluses (contrat: 2 015 396,78 \$ + contingences 302 309,52 \$ + 185 416,50 \$ incidences) - Appel d'offres public (22-19299) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La demande de réattribution budgétaire touche la dépense d'arrondissement suivante, réalisée en 2024 dans le quartier Saint-Pierre : 139 098\$ (net de taxes) pour la mise à niveau de l'aréna Martin-Lapointe par le Groupe Marchand Architecture et Design Inc.

JUSTIFICATION

Ce transfert est stratégique et essentiel, car il permettra de dégager une marge financière pour l'arrondissement de Lachine dans le but d'accélérer les actions prioritaires identifiées dans le cadre du QIR, dont le réaménagement du Centre Fernand-Laplace et du parc Kirkland.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 139 098 \$ (net de taxes) sera remboursé via le PDI 2024 du SUM (40183 Secteurs stratégiques).

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 21-024 interventions secteurs stratégiques CM21 0601.

Le virement des crédits autorisés sera effectué en 2024 après l'approbation du sommaire décisionnel par le conseil d'arrondissement et le comité exécutif de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le remboursement des dépenses est prévu en 2024, après approbation par le comité exécutif lors de la séance du 18 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Marie-Antoine PAUL)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2024-12-06